



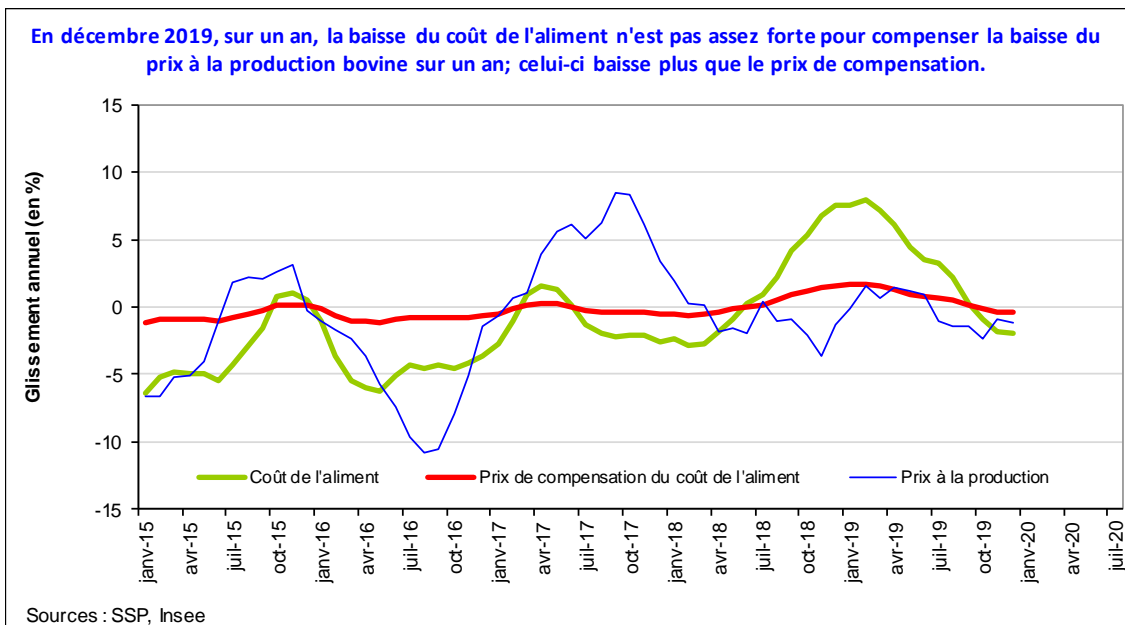
Février 2020 – n°02/12

Tableau de bord – Indicateurs filières d'élevage

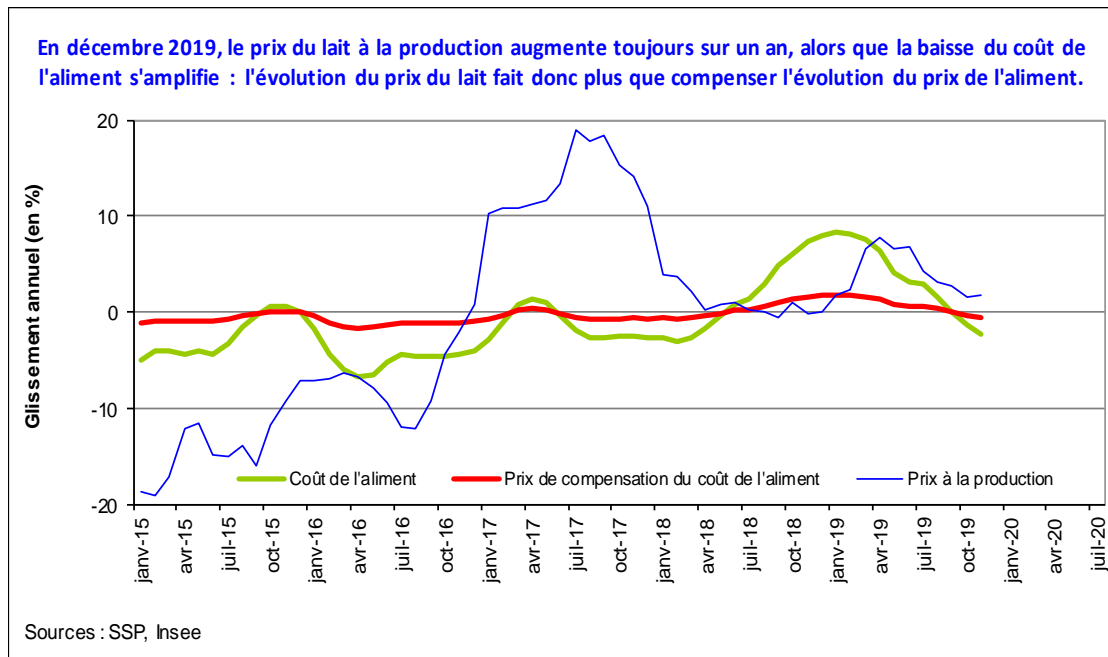
Le prix de compensation du coût de l'aliment dans les filières d'élevage

Le prix de compensation du coût de l'aliment est égal au prix à la production qui, compte tenu de la part des achats d'aliment dans la valeur de la production animale en sortie d'élevage, compenserait la variation du prix de l'aliment par rapport à l'année précédente, toutes charges égales par ailleurs (voir rubrique méthodologie en page 3).

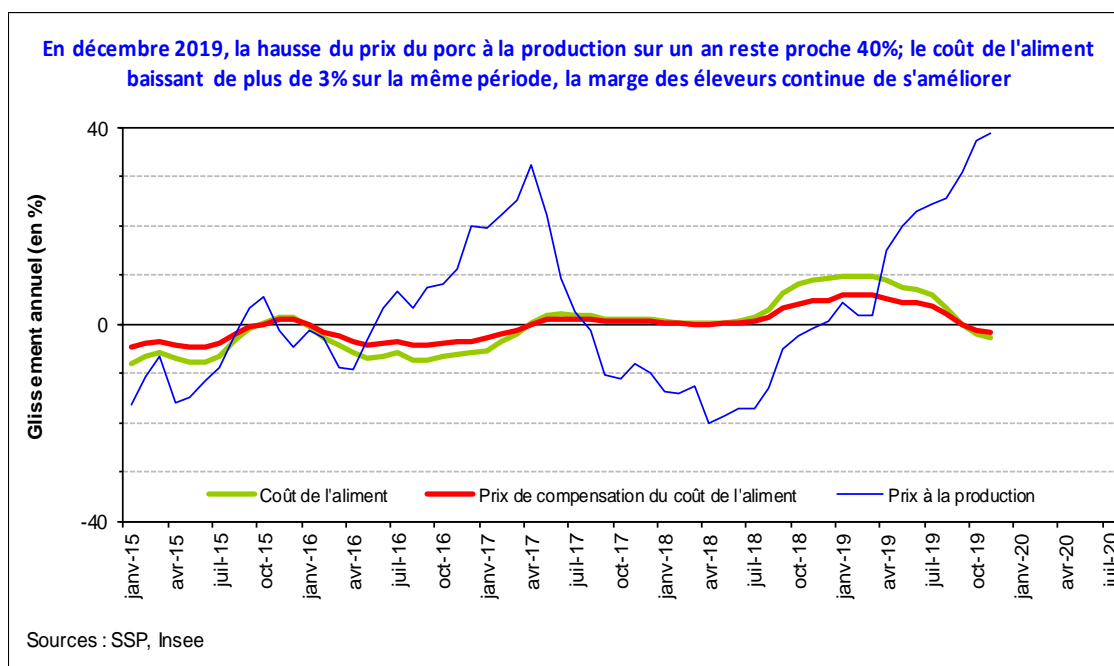
Bovins de boucherie



Lait de vache



Porcins



Part des charges d'alimentation dans la valeur du produit brut des exploitations spécialisées

	Unité : en %									
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Porcs	55,9	55,1	58,7	59,0	60,3	59,8	58,6	52,1	52,0	60,8
Lait de vache	22,9	21,2	22,8	25,0	24,7	22,5	23,9	24,4	22,1	22,2
Bovins gras	21,0	21,1	23,5	20,8	20,0	18,7	18,1	19,5	21,0	21,5

Source : Rica, traitement SSP sur les exploitations spécialisées

Évolution sur un an du coût de l'aliment, du prix à la production et du prix de compensation du coût de l'aliment pour les différentes filières d'élevage

	Unité : glissement annuel (en %)											
	janv.-19	févr.-19	mars-19	avr.-19	mai-19	juin-19	juil.-19	août-19	sept.-19	oct.-19	nov.-19	déc.-19
Bovins de boucherie												
Coût de l'aliment	7,6	7,9	7,2	6,1	4,4	3,5	3,2	2,2	0,3	-0,9	-1,8	-2,0
Prix à la production	-0,1	1,6	0,7	1,4	1,2	0,9	-1,0	-1,4	-1,5	-2,4	-0,9	-1,2
Prix de compensation du coût de l'aliment	1,6	1,7	1,6	1,3	0,9	0,8	0,7	0,5	0,1	-0,2	-0,4	-0,4
Lait de vache												
Coût de l'aliment	8,3	8,2	7,6	6,4	4,1	3,1	2,9	1,7	0,0	-1,3	-2,3	-2,7
Prix à la production	1,8	2,3	6,6	7,7	6,7	6,8	4,3	3,2	2,9	1,6	1,7	1,9
Prix de compensation du coût de l'aliment	1,8	1,8	1,7	1,4	0,9	0,7	0,6	0,4	0,0	-0,3	-0,5	-0,6
Porcins												
Coût de l'aliment	9,8	9,6	9,7	8,9	7,6	7,2	5,8	3,5	-0,1	-2,1	-2,7	-3,2
Prix à la production	4,4	1,9	1,8	15,2	20,1	23,1	24,4	25,6	30,8	37,3	38,7	38,2
Prix de compensation du coût de l'aliment	6,0	5,8	5,9	5,4	4,6	4,4	3,5	2,1	-0,1	-1,3	-1,6	-1,9

Sources : SSP, Insee

Note de lecture des graphiques et tableaux

La variation du coût de l'aliment est mesurée à l'aide de l'indice de prix d'achat des matières premières agricoles (Ipampa).

La variation du prix à la production est mesurée à l'aide de l'indice de prix des produits agricoles à la production (Ippap)

La part des charges de l'alimentation (aliments grossiers + concentrés) dans la valeur du produit brut utilisée dans cette étude est déterminée à partir des résultats du Rica. Pour plus de détails sur le champ et les concepts retenus, consulter la synthèse Moyens de productions de mars 2015 n°2015/261 ["En 2014, la baisse des prix à la production des produits animaux n'est que partiellement compensée par la baisse des prix de l'alimentation animale"](#).

Méthodologie du prix de compensation du coût de l'alimentation animale

Calcul et interprétation

Le prix de compensation du coût de l'alimentation animale est égal au prix à la production qui, compte tenu de la part des achats d'aliment dans la valeur de la production animale en sortie d'élevage, compense la variation du prix de l'aliment par rapport à l'année précédente, toutes charges égales par ailleurs.

Autrement dit, sous l'hypothèse que les autres charges d'exploitation n'ont pas évolué au cours de cette période, le prix de compensation du coût de l'alimentation animale correspond au prix nécessaire pour que la marge (prix de la production animale concernée – coût de cette production animale) reste inchangée malgré la variation du coût de l'aliment.

Pour le calculer, on cherche à déterminer la variation sur un an (=glissement annuel) du prix du produit animal fini qui compense la variation du prix de l'aliment. Elle est calculée comme la variation du coût de l'aliment sur un an (entre le mois m de l'année n-1 et le mois m de l'année n) multipliée par la part que représente le coût de l'aliment en n-1.

Exemple du porc en février 2019 :

Le prix de l'aliment pour les porcins, mesuré par l'Ipampa, a progressé de 9,6 % entre février 2018 et février 2019.

Sous l'hypothèse que les autres charges d'exploitation n'ont pas évolué au cours de cette période, le prix du porc aurait dû progresser de 5,8 % pour que la marge (prix du porc – coût de production du porc) observée en février 2018 reste la même en février 2019.

Détails du calcul :

L'Ipampa aliments pour porcins est égal à 94,6 en février 2018 et 103,7 en février 2019.

$(103,7/94,6)-1 = 0,096$, soit une hausse de 9,6 % du prix de l'aliment porcins, mesuré par l'Ipampa, entre février 2018 et février 2019.

La part des achats d'aliment dans la valeur de la production porcine en sortie d'élevage, mesurée à partir des données du Rica, est évaluée à 60,8 % en 2018.

La variation du prix du porc qui permettrait, sous l'hypothèse que les autres charges n'aient pas évolué, de conserver la même marge qu'en février 2018 étant donné la hausse de 9,6 % du coût de l'aliment est donc égale à : $0,096 * 60,8 / 100 = 0,058$, soit une hausse de 5,8 %.

A noter que le calcul et l'interprétation de ce prix de compensation du coût de l'alimentation animale reposent sur l'hypothèse suivante : le volume des aliments achetés pour produire 1kg de porc, de poulet, de bœuf ou 1 litre de lait ne varie pas ou très peu d'une année sur l'autre.

Limites et extensions

Les limites sont liées aux hypothèses qui sont faites, notamment la stabilité du rapport volume produit sur le volume d'aliments achetés. Pour la production de poulet de chair, cela ne pose pas de problème puisque le volume des aliments achetés est relativement stable d'une année sur l'autre, l'alimentation étant constituée quasi intégralement d'aliments concentrés achetés auprès des industriels. Cette hypothèse se vérifie moins pour les autres filières. Pour la production porcine, même si l'alimentation est aussi composée uniquement d'aliments concentrés et si les indices de consommation varient peu d'une année sur l'autre, les éleveurs porcins ont tendance à utiliser plus ou moins de matières produites sur l'exploitation pour l'alimentation de leurs animaux en cas d'évolution marquée du cours des matières premières. Quant à la production bovine, la consommation d'aliment acheté et en particulier de concentrés est fortement réduite en cas de bonne année fourragère, et inversement.

Ce calcul de prix de compensation des coûts peut être étendu aux autres charges d'exploitations des filières d'élevage, notamment pour les postes énergie ou engrais dont les prix sont également très volatils, ainsi qu'aux autres filières agricoles.



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat Général
SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
3 rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP
Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Rédacteur : Gérard Thomas
Composition : SSP
Dépôt légal : à parution

© Agreste 2020

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> (dans la rubrique Conjoncture)